

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date **10 septembre 2019 à 18 h**  
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Maire.

**Présents** : M. Julien DELANNOY, Maire – MM Eveline BOIN, Olivier HENDRICK, Adjoint, MM, Christine ANSEL, Philippe DUMONT, Fabienne CAPELLE, Séverine FOUACHE, Angélique LOZINGUEZ, Jean REMOND.

**Absents excusés** : Bruno CHEVROT, Chantal CUEGNET, Henri LEGAY

**Absents** : Gérard DEVIGNE, Martine SOUDANS.

**Convocation** : du 30 août 2019.

**Procuration** : Bruno CHEVROT à Eveline BOIN, Chantal CUEGNET à Philippe DUMONT et Henri LEGAY à Julien DELANNOY.

**Secrétaire** : Fabienne CAPELLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.  
Fabienne CAPELLE est nommée secrétaire de séance.

**Tarifs de remplacement pour vaisselle et matériel cassés, détériorés ou manquants**

Monsieur le Maire informe que pour encaisser le remboursement de la vaisselle et du matériel cassés, il faut établir un tarif. Il rappelle que celui-ci a été établi par délibération N° 2017/009 du 05/01/2017. Aujourd'hui certains tarifs ont évolués et il est nécessaire de les revoir et de prendre en compte les nouveaux investissements.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'établir le tarif comme suit :

Vaisselle		Coût Unité (€)	Vaisselle		Coût Unité (€)	
Assiette	Plate	2,20	Tasse à Café	blanches	0,70	
	Creuse	2,20	Ramequin		1,30	
	Dessert	1,50	Corbeille à pain	inox	3,60	
	Steak	3,25	Moutardier		2,00	
Verre	A pied Amélia	1,50	Salière / Poivrière		1,50	
	Norvège	0,50	Sucrier		2,40	
	Petit verre du bar	0,50	Saucière	inox	3,60	
	Liqueur	0,50	Pichet	verre	2,50	
	Scotland	0,70		inox	10,20	
	Mirabeau	0,80	Araignée		16,00	
	Coupe	1,20	Ecumoire		3,50	
	Flûte	1,45	Chinois		13,00	
	Ballon	0,60	Planche à découper		25,00	
	Couverts	Couteau office	4,00	Bassines		3,00
		Couteau de table	2,00	Entonnoir		1,00
Couteau à steak		2,00	Fouet		9,00	
Cuillère à soupe		1,00	Spatule		2,20	
Fourchette		1,00	Spatule blanche		2,20	
Cuillère à café		1,00	Pelle à grille		7,50	
Pelle à tarte		3,00	Econome		0,80	
Louches		4,00	Sous-tasse		0,60	
Grands couteau et fourchette		25,00	Fusil		12,00	
Saladier		4,00	Tablier		10,00	
Plats	Plat creux	8,00	Chaise		25,00	
	Plat rond	8,00	Table		130,00	
	Plat ovale	8,00	Plateaux		10,00	
	Plat inox	6,20	Thermo verseur		50,00	
	Légumier inox	4,30	Ouvre-boîte		3,00	
Soupière	inox	11,60	Sommelier		4,00	
Bol	blanc	1,70	Brosse jaune		1,50	
	bleu	1,70	Casserole	diam 20	17,30	
Chariot	Pour débarrasser	300,00		diam 16	11,90	
Diable	pour transport chaises	170,00		diam 14	9,80	
Cendriers		40,00	Poêle	diam 32	13,90	
Grille	Pour four	6,30		diam 28	11,50	
Gastro	Pour four	16,30		diam 24	8,60	
			Crêpière		10,70	

Monsieur le Maire précise que bien souvent les tables et chaises sont abimées sans être totalement cassées. Aussi, il serait souhaitable de ne pas appliquer le tarif de remplacement dans ces cas, il propose le forfait suivant :

Table rayée ou endommagée sans casse totale du matériel : 30 €.

Chaise rayée ou endommagée sans casse totale du matériel : 10 €.

Monsieur le maire précise qu'une identification des tables endommagées serait mise en place. Séverine FOUACHE souhaite qu'en parallèle de cette identification, un registre du matériel précisant le détail des dommages soit mis en place afin qu'aucun doute n'existe lors des mises à disposition aux administrés.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la mise en place de ces nouveaux tarifs.

### **Attribution des lots de bois**

Monsieur le Maire rappelle la mise en vente au plus offrant de lots de bois coupés par le personnel communal.

Il rappelle les modalités de la délibération 2019/008 du 01/03/2019 :

- Visite organisée pour les personnes intéressées (les 20/07 – 30/07 – 09/08 et 24/08)
- Vente réservée exclusivement aux habitants de la commune avec une seule offre possible par foyer.
- Les offres seront à déposer sous enveloppe cachetée portant la mention « vente de bois ». l'enveloppe devra contenir les nom, prénom et adresse du postulant, le numéro du lot ainsi que le prix proposé.
- Les offres seront à déposer en mairie jusqu'à la date butoir (30/08). Les enveloppes seront ouvertes au cours du conseil municipal qui suivra.

Monsieur le Maire présente les enveloppes reçues et procède à leur ouverture.

L'ensemble des offres est consignée sur le document annexé au présent PV.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des offres, le conseil municipal à l'unanimité, attribue les lots :

- Lot A à Mr Philippe DUMONT pour 140,00€
- Lot B à Mr David HOCHART pour 99,00 €
- Lot C à Mr Alain OBOEUF pour 111,00 €
- Lot D à Mme Marlène CAPELLE pour 120,00 €
- Lot E à Mr Daniel DUVAL pour 140,00 €
- Lot F à Mr Richard CAPELLE pour 150,00 €

### **Eclairage public**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal son souhait de rénover et moderniser le parc d'éclairage public. Les travaux de rénovation seront d'une part subventionnés par la Fédération Départementale de l'Énergie et ils permettront d'autre part des économies substantielles d'énergie.

Il propose que l'opération soit réalisée sur plusieurs années.

Dans ce cadre, Il présente la proposition de la société BETCO Ingénierie concernant la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation et de modernisation du réseau d'éclairage public dans le cadre de la politique d'économie d'énergie. Le montant total de l'acte d'engagement (phase conception et phase travaux incluses) s'élève à 4 908.00 euros HT.

Monsieur le maire rappelle que l'éclairage public refonctionne depuis 15 jours. Son extinction pendant 3 mois par an permet une économie d'environ 1000 € à la commune.

Un gain financier peut être réalisé à long terme sur l'investissement de matériel moins onéreux en maintenance et moins énergivore.

La commune possède 19 armoires électriques et 197 points lumineux (dont certains ne sont plus autorisés à la vente) pour une consommation de 56 414 Kwh/an.

Un changement progressif sur 7 ans permettrait d'étaler le coût pour la commune et permettra en même temps de disposer le temps des travaux de matériel de rechange en réalisant un stockage des installations démontées.

Une présentation est réalisée à l'assemblée.

Le montant total des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 126 594 € HT subventionné à 70 %. Le coût restant à la commune serait de 38 944 € HT réparti sur 7 ans en fonction des secteurs desservis par les armoires électriques.

Année 1 : Campagnette, Fourdebecques

Année 2 : Plouy, Wilbedingues et rue de Wilbedingues

Année 3 : Assinghem et une partie de la rue du beau rivage

Année 4 : une partie de la rue du beau rivage et rue de Védringhem

Année 5 : une partie de la rue de l'église, de la Halte d'Esquerdès et cité M ghier

Année 6 : rue B Chochoy et une partie de la rue de l'église

Année 7 : rue des croisettes, rue de Fauquembergues et Cité de la renaissance.

L'éclairage de la Zal du gré a été totalement changé par la CCPL.

Il est à noter que l'étude présentée ne comprend pas l'ajout de points lumineux au niveau de la rue de Wilbedingues (nouvelles constructions), de la rue de la Belle vue et de l'allée des pruniers (dépourvues d'éclairage).

Après avoir pris connaissance de la présentation et du montage financier sur 7 ans, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser la modification de son système d'éclairage public et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre avec BETCO et à engager tout autre démarche nécessaire sans autre délibération.

#### **Amortissement coût réseau « tout à l'égout »**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux effectués en 2018 à l'Ecole Les Orchidées ont induit le raccordement du bâtiment au réseau d'assainissement collectif.

A ce titre des frais de branchement et de participation financière ont été réglés au SIDEALF à hauteur de 2 525.12 euros TTC pour 2018 et à hauteur de 1 800.00 euros TTC en 2019.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a le devoir d'amortir ces dépenses imputées au 21532.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que ces dépenses soient amorties sur une seule année. Il demande au Conseil Municipal de valider cette proposition et de l'autoriser à émettre les écritures comptables correspondantes sur 2019 et 2020.

A l'unanimité le conseil municipal valide et accepte cette proposition.

#### **Décisions modificatives**

##### ***Décision modificative 1***

Pour permettre l'écriture sur l'exercice 2019 de l'amortissement prévu à la délibération prise précédemment, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 281532 Amortissement des immobilisations – Installations, matériel et outillage techniques – Réseaux d'assainissement				2 525, 12 €
<b>TOTAL R040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				<b>2 525, 12 €</b>
D 2188 Autres immobilisations corporelles		2 525, 12 €		
<b>TOTAL D21 Immobilisations</b>		<b>2 525, 12 €</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		2 525, 12 €		
<b>TOTAL D042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>2 525, 12 €</b>		
R 74127 Dotation Nationale de Péréquation				2 525.12 €
<b>TOTAL R74 Dotations et Participations</b>				<b>2 525.12 €</b>

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette décision modificative.

### **Décision modificative 2**

Pour permettre le paiement des frais liés à la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation et modernisation du réseau d'éclairage public précédemment voté, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer quant à la décision modificative suivante.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2031 Frais d'études		5 889.60 €		
<b>TOTAL D20 Immobilisations incorporelles</b>		<b>5 889.60 €</b>		
D 2313 Constructions	5 889.60 €			
<b>TOTAL D23 Immobilisations en cours</b>	<b>5 889.60 €</b>			

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette décision modificative.

### **Convention d'implantation d'une antenne relais de téléphonie**

Monsieur informe que pour pallier aux difficultés de réception des réseaux de téléphonie mobile, la commune de Wavrans sur l'Aa a été référencée en zone blanche par arrêté préfectoral du 21/12/2018.

La commune peut accueillir une antenne relais de téléphonie mobile.

Lors des premiers repérages, le positionnement idéal pour une meilleure répartition du signal avait été localisé sur Fourdebecques, aujourd'hui l'implantation envisagée serait au niveau de la ZAL du Gré.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'installation proposée par SFR

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention sous réserve des points suivants :

- Ajout d'un paragraphe spécifiant la prise en charge rapide et volontaire par SFR des éventuels problèmes de réception télévisuelle dès qu'un administré se fait connaître en mairie.
- Ajout d'un paragraphe concernant l'esthétisme de la structure.  
L'antenne relais se doit de s'intégrer dans le paysage.

### **Mise en place d'un système de sauvegarde informatique**

Monsieur le Maire expose qu'un système de sauvegarde automatique des données informatiques de la mairie a été étudié.

Trois entreprises ont été sollicitées :

- Gloriant Informatique
- Rex Rotary
- Konica Minolta (cette dernière est notre prestataire en matière de location de copieurs)

Le principe des propositions est

- D'assurer la conservation des données informatiques vitales via des sauvegardes journalières dans une unité de stockage en réseau (placée en Mairie).  
Cela passe par une "image système": tout le contenu du PC est enregistré (fichiers, mots de passe, logiciels...) automatiquement
- De permettre de crypter les données : elles deviennent dès lors inutilisables en cas de vol de l'unité de stockage.  
Le cryptage permet de respecter la RGPD (Réglementation Générale de Protection des Données) : cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données, applicable et obligatoire depuis mai 2018.

Une présentation des propositions est réalisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition de la société Konica Minolta pour un montant de 78,17 € HT mensuels pour une période de 60 mois.

### **Licence IV – Café le Relais**

Monsieur le Maire rappelle que Mme Annick Desfachelles va faire valoir ses droits à la retraite qu'il n'existe à ce jour aucun repreneur du café tabac Le Relais.

Il précise que dans ce cas la licence IV détenue par Mme Desfachelles est la dernière en activité située sur le territoire de la commune. Afin de la conserver, il demande au conseil municipal son accord pour réaliser toutes les démarches nécessaires à sa pérennité.

Cela implique :

- son rachat par la commune : actuellement elle serait en vente au prix de 3 000 € hors frais de notaire éventuels
- son fonctionnement ponctuel par un tiers détenteur du permis d'exploitation (Obligatoire), dont la formation est estimée à 700 € TTC pour la formation de base et à 252 € TTC pour la remise à niveau.
- des démarches auprès des instances concernées (Préfecture, douanes,...)

Monsieur le maire expose qu'à la suite de précédentes réflexions sur la perte des licences IV sur le territoire de Wavrans sur l'Aa, le conseil municipal en place avait commencé ces démarches. Il propose, avec l'accord du titulaire du permis d'exploitation et des organismes de formation agréés, de lui faire réaliser aux frais de la commune la formation de remise à niveau. En cas d'impossibilité, de faire suivre la formation de base à toute autre tierce personne en capacité.

Ceci permettra de faire fonctionner ponctuellement la licence en attendant un futur exploitant sur le territoire de Wavrans sur l'Aa.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires au rachat et au maintien de la licence IV détenue par Mme Annick Desfachelles sans autre délibération.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe avoir reçu en date du 10/07/2019, un courrier de la sous-préfecture concernant la délibération 2019/033 du 21/06/2019 sur la reconstitution de la CCPL.

Sans surprise et comme évoqué lors des réunions précédentes, Monsieur confirme que la commune de Wavrans sur l'Aa ne pourra disposer que de 2 sièges au sein de la CCPL.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 01/07/2019 reçu de Me Jean-Claude LEROY, Président du Département octroyant une aide pour la « réfection de la rue de l'Eglise et création de trottoirs » de 12 052 €. Cette subvention est attribuée suite à la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître POULAIN concernant l'arrêt rendu par la cour d'appel dans l'affaire 16DA02341.

Monsieur le Maire donne lecture des courriers du Tribunal Administratif de Lille en date du 05/09/2019, fixant l'audience des dossiers 1609131-1 (dossier 2, requête en annulation PC 062 882 16 L0005) et 170416-1 (dossier 4, requête en annulation du PC 062 882 16 L0021) au 26 septembre 2019.

Monsieur le Maire informe qu'un contrôle URSSAF a eu lieu le 22 juillet dernier sur l'ensemble des déclarations et états de la commune et de l'ALSH. 3 observations mineures ont été émises mais, celui-ci n'a mis en évidence d'irrégularité ou dysfonctionnement.

Monsieur le Maire informe qu'un questionnaire de satisfaction a été remis aux parents fin juillet. Il présente au conseil municipal les résultats de son analyse.

1/3 des enfants ont répondu aux questionnaires, le résultat est très positif.

Monsieur le Maire rappelle la manifestation Wav'Land organisée en août 2019 en partenariat avec AC'evements. 500 entrées ont été réalisées sur la période dont 80 enfants ayant participé à l'ALSH et ayant bénéficié d'une réduction.

Monsieur le Maire rappelle le jeu Intervillages du dimanche 18 août.

Il remercie le comité des fêtes et félicite les participants pour leur belle prestation.

Afin que chaque commune ait organisé la manifestation, c'est le tour de Wavrans en 2020. Aussi, pour que les jeux se déroulent dans de bonnes conditions, la salle des fêtes a d'ores et déjà été réservée le 16 août 2020.

Monsieur le Maire informe que suite aux problèmes de réception télévisuelle par antenne râteau, tous les administrés s'étant fait connaître en mairie, ont reçu un courrier les informant de la prise en charge totale pour la mise en place d'une parabole par la société Engée Green. Les installations ont lieu en ce moment.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements adressés au conseil municipal suite au décès de Mr Albert ANNE.

Fabienne CAPELLE signale que les engins motorisés circulent de nouveau sur le terrain de football « Matthieu ». Une étude sur la remise en place d'une barrière au niveau de l'accès par la RD sera réalisée.

Philippe DUMONT exprime les demandes de Chantal CUEGNET.

Certaines haies envahissantes deviennent dangereuses pour les piétons ne pouvant plus emprunter les trottoirs en particulier au niveau de la rue de l'Eglise et de la rue du Brule.

Un courrier sera réalisé aux personnes concernées.

La séance est close à 21h00.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 17 septembre 2019.

Le Maire,

DELANNOY Julien

